

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2179

14 octobre 2010

SOMMAIRE

AC4 Luxco S.à r.l.	104573	Netway S.A.	104553
AC4 Luxco S.à r.l.	104574	Office Park Findel Exupéry S.A.	104553
A.C. Store, s.à r.l.	104568	Oncxigen Pharmaceuticals S.A.	104546
Acteon S.A.	104573	Optique-Mondorf S.à r.l.	104553
Agence Immobilière Millebiertg Käerch S.à r.l.	104574	Pâtisserie-Confiserie Hoffmann Jean-Marie Sàrl	104554
Ahrenkiel Shipmanagement (Luxembourg) S.A.	104574	PCAM Issuance S.A.	104554
Aida S.A.	104577	Philophon Sàrl	104555
Aircraft-Service S.à r.l.	104577	Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l.	104554
Arachne B.V.	104568	PTC Essen Capital S.A.	104555
Arachne Luxembourg S.à r.l.	104573	Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l.	104564
ARAMIS Luxembourg S.à r.l.	104577	Raihman America S.à r.l.	104556
Aramis Te S.à r.l.	104590	Red Store s.à r.l.	104557
ASM Services S.à r.l.	104591	Rubin S.à r.l.	104556
Assel Nico Immobilière S.à r.l.	104591	Ruby Bay S.à r.l.	104556
ATHOS Luxembourg S.à r.l.	104591	Ruradevelop A.G.	104557
Capfields s.a.	104552	Rusta S.à r.l.	104557
Cheyne Special Situations Investments S.à r.l.	104565	Sax Holdings	104563
Consult Trading Management	104590	SBWAM Bros S.à r.l.	104563
Edonis Holding S.A.	104591	Sicav Placeuro	104563
Esseventuno S.A.	104555	Sima	104564
Estalux S.A.	104554	Sopawa S.à r.l.	104564
"Hein S.à r.l.", Fabrique de Fours	104567	Spirit Resources S.à r.l.	104564
Hermitage Investments S.A.	104557	Springbok Luxco Limited	104546
Imalpa S.A.	104553	Stabulum S.à r.l.	104574
LBC Finance	104558	Stidia S.A.	104568
LEA-G S.A., SPF	104558	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	104573
Le Cabinet Comptable GIE	104575	Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l.	104565
Marengo Ventures S.A.	104551	URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l.	104565
Marengo Ventures S.A.	104552	VCP VII Luxco 1 Sàrl	104577
mediArt	104568	Victor Luxembourg Sàrl	104555
Morgan Stanley Asset Management S.A.	104552	Vie Privée Immobilière S.à r.l.	104567
Nelson Luxco S.à r.l.	104577	Vie Privée Rue Wilson	104567
Nemphis Finance S.A.	104552	Waru S.à r.l.	104567

Oncixigen Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 79.382.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118199/11.

(100133661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.323.

In the year two thousand ten, on the tenth day of August.

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "Springbok Luxco Limited" a securitisation company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 17 August 2006 pursuant to a deed received by Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1871 of October 5, 2006, which Articles of Incorporation have been amended for the last time on January 22, 2008 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 679 of March 19, 2008. The company is registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 118323.

The Meeting is opened and presided over by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Anne SCHMITT, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Marc ALBERTUS, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the Meeting is the following:

1. Reduction of the share capital in the amount of ZAR 12,884,000 (twelve million eight hundred eighty-four thousand South African Rand) in order to bring it from ZAR 152,964,000 (one hundred fifty-two million nine hundred sixty-four thousand South African Rand) to ZAR 140,080,000 (one hundred forty million eighty thousand South African Rand) by deletion of 128,840 (one hundred twenty-eight thousand eight hundred forty) Class A shares numbered from 1,400,801 to 1,529,640.

2. Allocation of the share capital reduction of ZAR 12,884,000 (twelve million eight hundred eighty-four thousand South African Rand) as follows:

a) the amount of ZAR 12,882,445 (twelve million eight hundred eighty-two thousand four hundred forty-five South African Rand) to the legal reserve account of the company;

b) the amount of ZAR 1,555 (one thousand five hundred fiftyfive South African Rand) to the account "Other Reserve".

3. Amendment of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"The subscribed capital is set at ZAR 140,080,000 (one hundred forty million eighty thousand South African Rand) consisting of 1,400,800 (one million four hundred thousand eight hundred) Class A shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each.

The Class A shares shall be fully paid up without a share premium.

Further share classes may be defined.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The authorised capital is fixed at ZAR 160,000,000 (one hundred sixty million South African Rand) consisting of 1,600,000 (one million six hundred thousand) shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each. During the period of five years ending on 7 August 2011, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares.

Redeemable shares, if defined, shall be redeemable at any time upon decision of the board of directors of the Company in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»). The redemption of the shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies

Law (distributable funds including the share premium account). The shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

The redemption price of the shares (the «Redemption Price») is calculated by the board of directors or by such person appointed by the board of directors on the basis of the net asset value of the shares of the Company. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the shares of the Company shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the fair market value of the underlying assets of the Company less the liabilities attached to the Company at close of business on that day, by the number of shares of the Company then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Company may be further defined on such other basis as the board of directors determines to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith or gross negligence, any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Company to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of the shares of the Company shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.”

4. Amendment of the second paragraph of article seven in order to adapt the by-laws of the company to the law of 25 August 2006 modifying the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, which henceforth will read as follows:

“The general Meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a Meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, the Meeting may be held without prior notice.”

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 1,529,640 (one million five hundred twenty-nine thousand six hundred forty) Class A shares representing the whole capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general Meeting.

IV) The Chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to reduce the share capital in the amount of ZAR 12,884,000 (twelve million eight hundred eighty-four thousand South African Rand) in order to bring it from ZAR 152,964,000 (one hundred fiftytwo million nine hundred sixty-four thousand South African Rand) to ZAR 140,080,000 (one hundred forty million eighty thousand South African Rand) by deletion of 128,840 (one hundred twenty-eight thousand eight hundred forty) Class A shares numbered from 1,400,801 to 1,529,640.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Meeting decides to allocate the amount of ZAR 12,884,000 (twelve million eight hundred eighty-four thousand South African Rand) as follows:

a) the amount of ZAR 12,882,445 (twelve million eight hundred eighty-two thousand four hundred forty-five South African Rand) to the legal reserve account of the company;

b) the amount of ZAR 1,555 (one thousand five hundred fifty-five South African Rand) to the account “Other Reserve”.

Third resolution

Pursuant to the first and the second resolutions, the Meeting decides to amend article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital is set at ZAR 140,080,000 (one hundred forty million eighty thousand South African Rand) consisting of 1,400,800 (one million four hundred thousand eight hundred) Class A shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each.

The Class A shares shall be fully paid up without a share premium.

Further share classes may be defined.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The authorised capital is fixed at ZAR 160,000,000 (one hundred sixty million South African Rand) consisting of 1,600,000 (one million six hundred thousand) shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each. During the period of five years ending on 7 August 2011, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares.

Redeemable shares, if defined, shall be redeemable at any time upon decision of the board of directors of the Company in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»). The redemption of the shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Law (distributable funds including the share premium account). The shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

The redemption price of the shares (the «Redemption Price») is calculated by the board of directors or by such person appointed by the board of directors on the basis of the net asset value of the shares of the Company. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the shares of the Company shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the fair market value of the underlying assets of the Company less the liabilities attached to the Company at close of business on that day, by the number of shares of the Company then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Company may be further defined on such other basis as the board of directors determines to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith or gross negligence, any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Company to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of the shares of the Company shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.”

Fourth resolution

In order to adapt the by-laws of the company to the law of 25 August 2006 modifying the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, the Meeting decides to amend the second paragraph of article seven, which henceforth will read as follows:

“The general Meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a Meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, the Meeting may be held without prior notice.”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le dix août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "Springbok Luxco Limited" une société anonyme de titrisation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 17 août 2006 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1871 du 5 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 janvier 2008 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 du 19 mars 2008. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 118323.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Anne SCHMITT, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de ZAR 12.884.000 (douze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille rands sud africain), pour porter le capital de son montant actuel de ZAR 152.964.000 (cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-quatre mille rands sud africain) à ZAR 140.080.000 (cent quarante millions quatre-vingt mille rands sud africain) par annulation de 128.840 (cent vingt-huit mille huit cent quarante) actions de catégorie A numéros 1.400.801 à 1.529.640.

2. Allocation du montant de la réduction de capital de ZAR 12.884.000 (douze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille rands sud africain) comme suit:

a) le montant de ZAR 12.882.445 (douze millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-cinq rands sud africain) à la réserve légale de la Société;

b) le montant de ZAR 1.555 (mille cinq cent cinquante-cinq rands sud africain) au compte "Autre Réserve".

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante

«Le capital souscrit est fixé à ZAR 140.080.000 (cent quarante millions quatre-vingt mille rands sud africain) représenté par 1.400.800 (un million quatre cent mille huit cents) actions de catégorie A d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent rands sud africain) chacune.

Les actions de catégorie A doivent être entièrement libérées à la souscription sans prime d'émission.

D'autres catégories d'actions peuvent être définies.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à ZAR 160.000.000 (cent soixante millions de rands sud africain) représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent rands sud africain) chacune. Pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 août 2011, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions.

En cas de définition d'actions rachetables, ces actions sont rachetables à tout moment à la demande du conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»). Le rachat des actions ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables comprenant le compte de prime d'émission). Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et n'auront ni de droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou de boni de liquidation.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital social souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation des réserves.

Le prix de rachat des actions (le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil d'administration ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil d'administration sur base de la valeur des actifs nets de la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en espèces soit par une distribution en nature ou bien une partie en espèces et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des actions est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de la Société, celui-ci étant la valeur marchande de tous les actifs de la Société moins les dettes de la Société telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions émises par la Société ce jour même. La valeur marchande des actifs de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil d'administration considérera comme équitable et raisonnable.

En l'absence de toute mauvaise foi ou négligence grave, toute décision en rapport avec la fixation du Prix de Rachat prise par le conseil d'administration est définitive et lie la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens et futurs.

Une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque actionnaire de la Société devant être racheté, à la dernière adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant à cet actionnaire le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le rachat des actions à la Société (cette notification est ci-après désignée une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat des actions est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date de rachat.

4. Modification du second alinéa de l'article 7 des statuts afin de l'adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le dixième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 1.529.640 (un million cinq cent vingt-neuf mille six cent quarante) actions de catégorie A, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de ZAR 12.884.000 (douze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille rands sud africain), pour porter le capital de son montant actuel de ZAR 152.964.000 (cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-quatre mille rands sud africain) à ZAR 140.080.000 (cent quarante millions quatre-vingt mille rands sud africain) par annulation de 128.840 (cent vingt-huit mille huit cent quarante) actions de catégorie A numéros 1.400.801 à 1.529.640.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide d'allouer le montant de ZAR 12.884.000 (douze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille rands sud africain) comme suit:

- a) le montant de ZAR 12.882.445 (douze millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-cinq rands sud africain) à la réserve légale de la Société;
- b) le montant de ZAR 1.555 (mille cinq cent cinquante-cinq rands sud africain) au compte "Autre Réserve".

Troisième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à ZAR 140.080.000 (cent quarante millions quatre-vingt mille rands sud africain) représenté par 1.400.800 (un million quatre cent mille huit cents) actions de catégorie A d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent rands sud africain) chacune.

Les actions de catégorie A doivent être entièrement libérées à la souscription sans prime d'émission.

D'autres catégories d'actions peuvent être définies.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à ZAR 160.000.000 (cent soixante millions de rands sud africain) représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent rands sud africain) chacune. Pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 août 2011, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions.

En cas de définition d'actions rachetables, ces actions sont rachetables à tout moment à la demande du conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»). Le rachat des actions ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables comprenant le compte de prime d'émission). Les actions qui ont

été rachetées seront immédiatement suspendues et n'auront ni de droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou de boni de liquidation.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital social souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation des réserves.

Le prix de rachat des actions (le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil d'administration ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil d'administration sur base de la valeur des actifs nets de la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en espèces soit par une distribution en nature ou bien une partie en espèces et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des actions est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de la Société, celui-ci étant la valeur marchande de tous les actifs de la Société moins les dettes de la Société telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions émises par la Société ce jour même. La valeur marchande des actifs de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil d'administration considérera comme équitable et raisonnable.

En l'absence de toute mauvaise foi ou négligence grave, toute décision en rapport avec la fixation du Prix de Rachat prise par le conseil d'administration est définitive et lie la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens et futurs.

Une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service courrier international reconnu à chaque actionnaire de la Société devant être racheté, à la dernière adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant à cet actionnaire le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le rachat des actions à la Société (cette notification est ci-après désignée une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat des actions est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date de rachat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le second alinéa de l'article 7 des statuts afin de l'adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le dixième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, A. SCHMITT, M. ALBERTUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35829. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010117567/316.

(100133529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Marengo Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.661.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010118192/10.

(100133792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Marengo Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.661.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010118193/10.

(100133793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 29.193.

Les états financiers au 31 décembre 2009 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour Morgan Stanley Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118194/13.

(100133560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Capfields s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 42, rue Nicolas Flener.
R.C.S. Luxembourg B 136.696.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 03 juin 2010

Quatrième résolution

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs:

- Monsieur Frank Sikora, Monsieur Louis de Laromiguière et Monsieur Yves de Laromiguière pour une durée de trois ans. Leurs mandats viendront à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale reconduit le mandat du commissaire aux comptes:

- L'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR CAPFIELDS s.a.

Louis de Laromiguière / F. SIKORA

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010118743/21.

(100133643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Nemphis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.683.

Le bilan au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118195/10.

(100133645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Netway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 61.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118196/10.

(100133842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Office Park Findel Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 145.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OFFICE PARK FINDEL Exupéry SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118198/12.

(100133775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Imalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 32.818.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 04 août 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Jürg Gähwiler, Verwaltungsratsmitglied, avec adresse professionnelle au 2, Josef-Rheinberger Strasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein
- Christian Verling, Verwaltungsratsmitglied und Präsident, avec adresse professionnelle au 2, Josef-Rheinberger Strasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein
- Michael Beck, Verwaltungsratsmitglied, avec adresse professionnelle au 2, Josef-Rheinberger Strasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010119126/22.

(100135761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Optique-Mondorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 32.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE-MONDORF S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118200/12.

(100133760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l., pour la période du 25 février 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118201/11.

(100133546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Estalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.117.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 25 août, 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ESTALUX S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. De renouveler le mandat des Administrateurs suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015:

- a. Helena Lundin
- b. Anders J. Palm
- c. Markus Stieger

2. De renouveler le mandat de C.A.S. Services S.A. en tant que Commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 août, 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010118301/20.

(100134199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pâtisserie-Confiserie Hoffmann Jean-Marie Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 200, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 38.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATISSERIE-CONFISERIE HOFFMANN JEAN-MARIE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118202/12.

(100133763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

PCAM Issuance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 143.223.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010118203/10.

(100133498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Esseventuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.658.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 24 août 2010

L'actionnaire unique de la société a mis fin aux mandats des administrateurs de la société, à savoir Magda Bolgiani et Giancarlo Bolgiani, avec effet au 24 août 2010.

Marcel Joubij, ayant pour adresse professionnelle Doezastraat 1, 2311 GZ Leiden, Pays Bas, est nommé administrateur de la société avec effet au 24 août 2010 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Georg Echternach, ayant pour adresse professionnelle Rijksweg 104, 7383 AW Voorst, Pays Bas, est nommé administrateur de la société avec effet au 24 août 2010 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2015

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Mandataire

Référence de publication: 2010118525/18.

(100134859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Philophon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 10, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 129.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHILOPHON S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118204/12.

(100133765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.290.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 août 2010

- Le mandat du réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers Société à responsabilité limitée de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, est renouvelé.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers Société à responsabilité limitée prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010118205/15.

(100133618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Victor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.444.

EXTRAIT

1. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} Septembre 2010 que CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031;a transféré 625.000 parts sociales de la société Victor Luxembourg S.à r.l.,

une société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154444 (la "Société") à Meldrew Nominees Limited, une société créée et organisée par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Iles Anglo-Normandes et inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106221.

2. Il résulte d'un second contrat de parts sociales daté du 1^{er} Septembre 2010 que CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, a transféré 625.000 parts sociales de la Société à Meldrew Nominees Limited, préqualifié.

Par conséquent, Meldrew Nominees Limited, préqualifié, est désormais l'associé unique de la Société, détenant 1.250.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2010

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010120369/27.

(100135576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Raihman America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.587.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour Raihman America S.à r.l.

M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010118206/13.

(100133489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Rubin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.507.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118207/10.

(100133505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ruby Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.977.

Le Bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour Ruby Bay S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010118208/14.

(100133474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2010 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite aux décisions du Conseil d'Administration:

* du 03/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Didier Schönberger à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Steuermann, Administrateur démissionnaire.

* du 17/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Mademoiselle Andreea Antonescu à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Sonia Still, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010118320/17.

(100134243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Red Store s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 69, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.493.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED STORE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118209/12.

(100133767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ruradevelop A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.348.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010118211/10.

(100133895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Rusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 110.999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUSTA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118212/12.

(100133773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

LBC Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.497.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010, LAC / 2010 / 36926.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010118340/20.

(100134216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

LEA-G S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.198.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence
à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- «Capinvest Ltd», société ayant son siège social à Watergarden 6, Suite 24, Gibraltar, représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, agissant en son nom personnel.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, sous la dénomination de «LEA-G S.A., SPF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux-cent quinze mille euros (EUR 215.000,-) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) qui sera représenté par vingt et un mille cinq cents (21.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 août 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mars à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

IV. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

V. Modification des statuts

Art.18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VI. Dispositions finales - Loi applicable

Art.19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par les deux comparants, pré-qualifiés, comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) «Capinvest Ltd», prénommée	2.148	214.800,
2) Madame Stéphanie GRISIUS, prénommée	1	100,
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée	1	100,
Total:	2.150	215.000,

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de deux cent dix (210) actions de la société «LES ETANGS DE L'ABBAYE», société anonyme holding, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 août 2010 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Su base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de LEA-C S.A., SPF à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété des actions apportées et le transfert des mêmes actions au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des actionnaires de la société «LES ETANGS DE L'ABBAYE».

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - 1) Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - 2) Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

3) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle DELFOSSE, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, S. GRISIUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10239. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010117893/269.

(100134474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

SBWAM Bros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour SBWAM Bros S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2010118214/14.

(100133481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Sax Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.091.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118213/13.

(100133434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118215/10.

(100133753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Sima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 25, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 137.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIMA
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118216/13.

(100133774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Sopawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 73.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOPAWA S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118217/12.

(100133697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Spirit Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.533.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 août 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Armand Van Dorpe
Fin. & Adm. Manager

Référence de publication: 2010118218/12.

(100133561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 144.143.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des associés de la Société a décidé, en date du 25 août 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Wlodimierz Ksiazak en tant que gérant de la société, avec effet au 25 août 2010;
- de nommer avec effet au 25 août 2010 et pour une durée illimitée, Monsieur Leon Schwab, né le 9 octobre 1968 à Dublin en Irlande, ayant pour adresse professionnelle 6D route de Trèves, Senningerberg, L-2633 Luxembourg, gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Q-BLK Real Assets II (Luxembourg)S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010118375/17.

(100134192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 de Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118219/11.

(100133549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 de Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118221/11.

(100133552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Cheyne Special Situations Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 106.589.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twelfth day of August,
Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared

CHEYNE SPECIAL SITUATIONS FUND L.P. reg n° CR-13999 represented by CHEYNE GENERAL PARTNER INC., in its capacity of General Partner, both having their registered office at Walker House Mary Street, PO Box 908GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

that the company "Cheyne Special Situations Investments S.à r.l." (hereafter the Company)

- having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 676 on the 9th of July 2005,

- the capital of the Company is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each fully paid up;

- that the appearing party, CHEYNE SPECIAL SITUATIONS FUND L.P., is the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "Cheyne Special Situations S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that CHEYNE SPECIAL SITUATIONS FUND L.P. being the sole owner of the shares and the liquidator of "Cheyne Special Situations S.à r.l.", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of " Cheyne Special Situations S.à r.l S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le douze août

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CHEYNE SPECIAL SITUATIONS FUND L.P. reg n° CR-13999 représenté par son General Partner CHEYNE GENERAL PARTNER INC., ayant tous deux leur siège social à Walker House Mary Street, PO Box 908GT, Grand Cayman, Iles Cayman

ici représenté par Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L – 2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Cheyne Special Situations Investments S.à r.l", (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 8 mars 2005 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 676 du 9 juillet 2005;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que CHEYNE SPECIAL SITUATIONS FUND L.P étant devenu seul propriétaire des parts sociales de la société Cheyne Special Situations S.à r.l S.à r.l dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité

- que CHEYNE SPECIAL SITUATIONS FUND L.P agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "Cheyne Special Situations S.à r.l" est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 août 2010. Relation: LAC/2010/36496. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010119828/86.

(100135972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Vie Privée Rue Wilson, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 135.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vie Privée Rue Wilson
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118222/13.

(100133777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Vie Privée Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7415 Brouch, 3, Enner Leschent.
R.C.S. Luxembourg B 108.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIE PRIVEE IMMOBILIERE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118223/12.

(100133698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Waru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 111.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WARU S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118224/12.

(100133699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 11.653.

Les adresses et fonctions des associés et gérants nommés en date du 12/07/2002 sont confirmés pour une durée indéterminée, comme suit:

- M. Raymond HEIN, gérant, demeurant à L-8030 Strassen, 100, rue du Kiem,
- Mme Marthe HEIN-PORTHA, gérante, demeurant à L-8030 Strassen, 100, rue du Kiem,
- M. Ferdinand HEIN, gérant, demeurant à L-8030 Strassen, 100, rue du Kiem,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010118426/17.

(100134770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

mediArt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.722.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010118238/10.

(100134135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**A.C. Store, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.C. STORE, s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118239/12.

(100134123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Arachne B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.549.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 Août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118240/11.

(100134500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Stidia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 155.208.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. Monsieur Piotr GOLDA, né le 30.05.1971 à Wroclaw, Pologne, demeurant à 22, rue des Romains, L-6370 Haller,
Et
2. Monsieur Nicolas VAN BEEK, né le 08.12.1974 à Beauvais, demeurant au 41, an der Strachen, L-5243 Sandweiler,
Et
3. Monsieur Kostiantyn ZHURBA, né le 05.09.1974 à Kiev, Ukraine, demeurant au 24 Laboratornyi Lane, Apt 12, 01133
Kiev, Ukraine,
Et
4. Monsieur Oleksii KORZHOV, né le 06.01.1977 à Kiev, Ukraine, demeurant au 2, Pidlisna Str. Apt 211, 03164 Kyiv,
Ukraine,

Les comparants sub 1. et sub 2., sont ici représentés par Mme Françoise Mazé, employée privée, demeurant professionnellement 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 août 2010, laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

les comparants sub 3. et sub 4. sont ici représentés par Mme Karine ARROYO, employée privée, demeurant professionnellement 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 août 2010, laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: «STIDIA S.A.».

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce en général et plus spécialement le conseil informatique, le développement de logiciel informatique, de sites et plates-formes internet, l'hébergement de sites internet, l'enregistrement de noms de domaine et la sécurité informatique.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 10.000 actions (mille) de EUR 3,10 (trois Euros et dix centimes) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Un détenteur d'actions ne pourra ni mettre tout ou partie des actions en gage, ni accorder un privilège sur les actions, ni constituer aucune garantie ou autre sûreté dont l'assiette serait constituée par les actions.

Art. 7. Si un actionnaire désire céder une ou plusieurs de ses actions, il les offrira d'abord aux autres actionnaires et notifiera au conseil d'administration, par lettre recommandée, le nombre des actions, le prix auquel il désire les vendre, le nom et l'adresse du tiers acquéreur intéressé.

Le conseil d'administration se chargera, dans les plus brefs délais, d'informer les autres actionnaires du contenu de la lettre.

Endéans le mois suivant la notification du conseil d'administration, chacun de ceux-ci peut informer le conseil d'administration qu'il souhaite acheter les actions mises en vente.

Les conditions accessoires de la vente devront être les mêmes que celles convenues avec les tiers acquéreurs.

Dans cette hypothèse, l'actionnaire vendeur sera dans l'obligation de vendre toutes les actions offertes aux actionnaires qui désirent les acheter. Ces derniers seront dans l'obligation d'acheter toutes ces actions en proportion avec les actions détenues par chacun des actionnaires préempteurs, contre paiement du prix demandé.

Si le nombre total des actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre d'actions mises en vente, les actions seront prioritairement attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Le droit de préemption dont certains actionnaires ne feraient pas totalement usage accroît le droit de préemption de ceux qui en ont fait totalement usage pour le nombre d'actions qu'ils pouvaient préempter, et ce au prorata du nombre de leurs actions par rapport au total des actions de ceux qui ont exercé totalement leur droit. Le Conseil notifie aux actionnaires dans les plus brefs délais, après l'expiration du délai précité, le résultat de la préemption et fixe, le cas échéant, un nouveau délai de quinze (15) jours pour permettre l'exécution de la préemption au second tour.

Si les actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre d'actions sur lesquels les actionnaires ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre d'actions mis en vente, le cédant pourra librement céder le solde de ses actions au candidat cessionnaire tiers.

Lorsque suite à la mort d'un actionnaire, ou suite à un legs, à une indivision ou suite à toute cause autre qu'une convention entre vifs, la propriété d'une action est passée à une ou plusieurs personnes juridiquement capables, le nouveau propriétaire, quelque soit sa qualité devra informer le conseil d'administration en écrivant endéans les six mois.

La procédure de préemption s'applique aux cessions et transmissions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, à toute personne physique ou morale ou à toute entité de fait, y compris notamment par voie de fusion, de scission, d'apport, d'échange ou encore par cession de l'entité de droit ou de fait détenant les actions.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, sa présence au conseil d'administration sera obligatoire. Il pourra toutefois donner une procuration.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de l'administrateur délégué est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 15. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 16. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord de la majorité des voix des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération appelée tantièmes.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin, à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 21. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

Piotr GOLDA, prénommé, sept mille actions:	7.000
Nicolas VAN BEEK, prénommé, deux mille actions:	2.000
Kostiantyn ZHURBA, prénommé, cinq cents actions:	500
Oleksii KORZHOV, prénommé, cinq cents actions:	500
Total	10.000

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 50% par des versements en de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties prémentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'article seize des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 20, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

Deuxième résolution

Sont nommés Administrateurs de la Société:

- a) Monsieur Piotr GOLDA, prénommé,
- b) Monsieur Nicolas VAN BEEK, prénommé,
- c) Madame Zhaoling XIE, né à GUANGXI le 13.11.1979 et demeurant à 22, rue des Romains, L-6370 HALLER.

Troisième résolution

L'Assemblée, faisant usage de la faculté lui étant reconnue par l'article onze des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2016, Monsieur Piotr GOLDA, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la Société

Quatrième résolution

Est nommé commissaire aux comptes la Société à responsabilité limitée CODEJA S.A.R.L., établie et avec siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.771.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix seize.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE, K. ARROYO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37127 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118699/237.

(100134569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Arachne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.454.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118241/11.

(100134499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Acteon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTEON S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010118242/14.

(100134286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118243/10.

(100134419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.735.200,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

En date du 9 août 2010, l'associé unique de la Société a décidé d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier la nomination de Ernst & Young Luxembourg S.A. ayant comme adresse le 7, Parc d'Activité Syrdall à Munsbach L-5365 comme commissaire pour une durée déterminée qui a pris fin lors de l'assemblée générale annuelle qui a approuvé les comptes clos au 31 décembre 2009.

Lors de cette même réunion, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. pour une durée de un an qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2010

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

St Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118384/19.

(100134207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118244/10.

(100134422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Agence Immobilière Millebiereg Käerch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 90.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE MILLEBIERG KÄERCH S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118245/12.

(100134124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Ahrenkiel Shipmanagement (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.874.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AHRENKIEL SHIPMANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010118246/13.

(100134385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales en date du 25 septembre 2008 que la société Cognetas II Bridgeco Limited, une société, dont le siège social est situé au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port. Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, enregistrée au Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 43380, a cédé à la société Cognetas Fund II B LP, une société, située 65 St Pauls's Churchyard, Paternoster House, GB- London EC4M 8AB, enregistrée au Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro LP 10.579, les 3.992 parts sociales de catégorie D qu'elle détenait dans le capital social de la société Stabulum S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stabulum S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118400/19.

(100134169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Le Cabinet Comptable GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg C 91.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le premier septembre.

1. Madame WOLFF Sandra, comptable indépendante, née le 20 janvier 1972 à Ettelbruck, demeurant à L-7463 PETTINGEN, 9, Chemin d'Essingen.

2. Monsieur KRIEGER Jean-Claude, comptable indépendant, né le 19 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant à L-1426 Luxembourg, 84, rue Henri Dunant.

Les comparants, ci-après dénommés «membre(s)-fondateur(s)», agissant dans les capacités respectives mentionnées ci-dessus, ont constitué entre eux un groupement d'intérêt économique ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Dénomination

Art. 1^{er}. Le groupement prend la dénomination de «LE CABINET COMPTABLE GIE» et sera régi par la loi modifiée du 25 mars 1991 et par les présents statuts, ci-après dénommé «GIE» ou «le Groupement».

Le groupement jouit de la personnalité juridique et de la pleine capacité à partir de la signature de la présente.

Titre II - Objet

Art. 2. Le Groupement a pour objet de mettre en place, de gérer, d'exploiter, et de maintenir une infrastructure technique et logistique permettant la collaboration, l'échange et le partage entre les membres. Il contribue au développement et à la promotion des activités des membres actuels et futurs et peut offrir tous biens et services afférents.

Art. 3. Son but exclusif est de faciliter ou/et de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité. Par activités, il y a lieu d'entendre toutes activités permises que peuvent exercer les comptables indépendants au sens des textes légaux luxembourgeois en vigueur. L'activité du Groupement doit se rattacher à celle de ses membres et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci.

Titre III - Membres

Art. 4. Les membres du Groupement sont:

Madame WOLFF Sandra, comptable indépendante, née le 20 janvier 1972 à Ettelbruck, demeurant à L-7463 PETTINGEN, 9, Chemin d'Essingen,

Monsieur KRIEGER Jean-Claude, comptable indépendant, né le 19 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant à L-1426 Luxembourg, 84, rue Henri Dunant.

Les membres du Groupement s'engagent à exécuter le présent contrat de bonne foi et à respecter l'identité, l'individualité et l'indépendance de chacun des membres vis-à-vis desquels ils s'engagent spécialement de ne pas effectuer des actes de concurrence déloyale.

Art. 5. La décision d'admettre des nouveaux membres est prise à l'unanimité des membres du Groupement.

Art. 6. Tout nouveau membre est exonéré du paiement des dettes nées antérieurement à son entrée - la clause d'exonération étant soumise à la condition suspensive de sa publication - et doit effectuer un apport à la hauteur et aux conditions décrites à l'article 21 des présents statuts.

Art. 7. Tout membre du Groupement peut démissionner pour juste motif.

Art. 8. Tout membre du Groupement peut être exclu à raison de la non-exécution de ses obligations financières à l'égard du Groupement ou lorsqu'il contrevient gravement à ses obligations personnelles ou lorsqu'il cause ou menace de causer des troubles graves dans le fonctionnement du Groupement.

Art. 9. Tout membre du Groupement cesse de plein droit et sans sommation d'en faire partie en cas de décès, insolvabilité, cessation de paiement ou perte de sa qualité professionnelle.

Art. 10. Les membres du Groupement répondent indéfiniment et personnellement des dettes de toute nature de celui-ci.

Art. 11. En cas de démission d'un membre du Groupement, celui-ci aura droit, sous déduction de ses obligations éventuelles envers le GIE, au remboursement de son apport.

Art. 12. La démission d'un membre du GIE ne pourra se faire que moyennant un préavis de six mois.

Titre IV - Durée, Siège

Art. 13. La durée du Groupement est indéterminée.

Art. 14. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Titre V - Gestion

Art. 15. Le Groupement est géré par une ou plusieurs personnes, membres du Groupement, nommées par l'assemblée générale pour une durée d'un an et révocables ad nutum par elle.

Art. 16. Le mandat de gérant n'est pas rémunéré et est par conséquent exercé gratuitement.

Art. 17. Le collège de gérance ou le gérant, s'il n'y en a qu'un, a la direction des affaires journalières et représente le Groupement en ce qui concerne cette gestion. Les décisions relatives à la marche journalière du Groupement sont prises à la majorité simple.

Toute décision qui dépasse la gestion journalière doit être prise en assemblée générale des membres du GIE à une majorité des trois quarts des voix.

Art. 18. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt du GIE l'exige, mais au moins trois fois par an et ceci suivant les dispositions de la loi modifiée du 25 mars 1991.

Art. 19. En cas de vacance de la place d'un gérant, l'assemblée pourvoit à son remplacement pour la durée qu'elle fixe, mais qui ne peut dépasser une année.

Art. 20. Le gérant démissionnaire doit notifier sa décision à l'assemblée générale moyennant un préavis de trois mois.

Titre VI - Apports, Financement

Art. 21. Le financement du GIE est assuré par:

- un apport de démarrage en nature de EUR 40.000,- libéré à parts égales par Madame WOLFF Sandra et par Monsieur KRIEGER Jean-Claude, afin de financer les premières acquisitions en vue de l'exécution de l'objet du GIE - chaque nouveau membre devra effectuer un apport en nature, en numéraire ou en industrie à hauteur de EUR 20.000,-;
- des contributions versées par les membres, sur la base de factures adressées à ceux-ci par le GIE;
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

Art. 22. Les membres supportent l'excédent des dépenses sur les recettes d'après leur chiffre d'affaires.

Titre VII - Assemblée Générale

Art. 23. Il est tenu chaque année le dernier jeudi du mois de janvier à 17.00 heures, une assemblée générale des membres.

Art. 24. Les membres se réunissent extraordinairement chaque fois que l'intérêt du Groupement l'exige sur convocation du collège de gestion ou du gérant ou sur la demande de membres représentant quarante pourcents du capital.

Art. 25. Les assemblées se tiennent au siège social ou en tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans les convocations.

Art. 26. Il peut être dérogé à ces dispositions suivant commun accord des membres.

Titre VIII - Exercice, Comptes annuels

Art. 27. L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence le jour de la constitution du Groupement et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 28. Au 31 décembre de chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire et établit des comptes annuels conformément à la loi.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution du Groupement, les membres fondateurs de «LE CABINET COMPTABLE GIE» se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont désigné en qualité de gérants:

Madame WOLFF Sandra, pré-qualifiée,

et

Monsieur KRIEGER Jean-Claude, pré-qualifié,

pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Le Groupement sera valablement engagé vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, celle-ci est levée à 18.00 heures.

Référence de publication: 2010119970/99.

(100136191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010118247/11.

(100134352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Aircraft-Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.872.

Les comptes annuels au 29/07/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010118248/15.

(100134099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ARAMIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.774.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010118250/11.

(100134279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

**Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VCP VII Luxco 1 Sàrl).**

Capital social: EUR 83.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.858.

In the year two thousand and ten, on the twenty second of July, before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VCP VII Luxco 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.858, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on

April 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on June 24, 2010 number 1305. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since the date of its incorporation.

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 20, 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the Shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-three million five hundred thousand euro (EUR 83,500,000) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one euro (EUR 1) each to eighty-three million five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 83,512,500), by way of the issuance of eighty-three million five hundred thousand (83,500,000) new Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each (the Shares);

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Change of name of the Company from “VCP VII Luxco 1 S.à r.l.” to “Nelson Luxco S.à r.l.”;

4. Reclassification of the share capital of the Company into ten classes of Shares called Class A Shares through Class J Shares;

5. Power of attorney to be given to any manager of the Company, each acting individually, in order to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the newly issued Shares and the reclassification of the share capital of the Company into 10 classes of Shares in the register of shareholders of the Company;

6. Full restatement of the articles of Association of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of eighty-three million five hundred thousand euro (EUR 83,500,000) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one euro (EUR 1) each to eighty-three million five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 83,512,500), by way of the issuance of eighty-three million five hundred thousand (83,500,000) new Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to the eighty-three million five hundred thousand (83,500,000) newly issued Shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them up in full by a contribution in cash in the amount of eighty-three million five hundred thousand euro (EUR 83,500,000).

The amount of eighty-three million five hundred thousand euro (EUR 83,500,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “VCP VII Luxco 1 S.à r.l.” to “Nelson Luxco S.à r.l.”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify and hereby reclassifies the share capital of the Company into ten classes of Shares called Class A Shares through Class J Shares, so that the total number of eighty-three million five hundred and twelve thousand five hundred (83,512,500) Shares outstanding of the Company shall be distributed as follows:

(i) Seventy-four million five hundred and twelve thousand five hundred (74,512,500) shares shall be Class A Shares

(ii) In the aggregate nine million (9,000,000) shares shall be Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J Shares; i.e one million (1,000,000) shares in each of the Class B through J.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize, and hereby empowers and authorizes each manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Shares and the reclassification of the share capital of the Company into 10 classes in the register of shareholders of the Company, in order to reflect the above resolutions.

Fifth resolution

The Meeting resolves to entirely amend and restate the Articles, which now shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Nelson Luxco S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. When used in this present article 5, capitalized terms listed hereunder shall have the following meaning:

Available Amount

The total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced

by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Interim Accounts	The interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	A date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares,.
Total Cancellation Amount	An amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Cancellation Value Per Share	An amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.2. The issued share capital of the Company, in the amount of eighty-three million five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 83,512,500), is divided into:

seventy four million five hundred and twelve thousand five hundred (74,512,500) Class A Shares;

one million (1,000,000) Class B Shares;

one million (1,000,000) Class C Shares;

one million (1,000,000) Class D Shares;

one million (1,000,000) Class E Shares;

one million (1,000,000) Class F Shares;

one million (1,000,000) Class G Shares;

one million (1,000,000) Class H Shares;

one million (1,000,000) Class I Shares; and

one million (1,000,000) Class J Shares,

each Share having a nominal value of one euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles (the Shares).

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such repurchases and cancellations of Shares shall be carried out in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.5. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.4), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.6. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a Class A Manager and the signature of a Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting right

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) are allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of class, and thereafter

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

15.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.5. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.6. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the Board. The manager or as the case may be the Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for the distribution of dividends.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VCP VII Luxco 1 SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.858 (la Société), ayant été constituée suivant acte du notaire instrumentant le 21 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2010 numéro 1305 (le Mémorial). Les statuts de constitution de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution.

A COMPARU:

Vision Capital Partners VII L.P., une société organisée selon les lois de Guernesey ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships sous le numéro 975 (l'Associé Unique),

représentée par Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des Parts Sociales du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euro (EUR 83.500.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12,500) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 83.512.500), par l'émission de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille (83.500.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales);

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital précisée sous le point 1 ci-dessus;

3. modification de la dénomination sociale de la Société de "VCP VII Luxco 1 SARL" à "Nelson Luxco SARL";

4. Reclassification du capital social de la Société en 10 classes de parts sociales appelées Parts Sociales de Classe A à Parts Sociales de Classe J;

5. Pouvoir donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles Parts Sociales et à la reclassification du capital social de la Société en 10 classes de Parts Sociales dans le registre des associés de la Société;

6. Refonte des statuts de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euro (EUR 83.500.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 83.512.500), par l'émission de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille (83.500.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, souscrit aux nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euro (EUR 83.500.000).

Le montant quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euro (EUR 83.500.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "VCP VII Luxco 1 SARL" à "Nelson Luxco SARL".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reclassifier et reclassifie dans le présent acte le capital social de la Société en dix classes de parts sociales appelées Parts Sociales de Classe A jusqu'aux Parts Sociales de Classe J, afin que le nombre total de quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents (83.512.500) parts sociales de la Société soit distribué de la manière suivante:

- (i) soixante-quatorze millions cinq cent douze mille cinq cents (74.512.500) parts sociales devront être de Classe A;
- (ii) neuf millions (9.000.000) de parts sociales devront être de Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J, c'est-à-dire un million (1.000.000) de parts sociales dans chaque Classe B à J.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser, et donne pouvoir et autorise par le présent acte chaque gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles Parts Sociales et à la reclassification du capital social de la Société en dix classes de Parts Sociales dans le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre entièrement les Statuts, qui devront être désormais lus comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Nelson Luxco SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Lorsque utilisés dans le présent article 5, les termes en majuscule listés ci-dessous auront la définition suivante:

Montant Disponible: Le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où un associé pourrait prétendre à la distribution des dividendes conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la Classe de Parts Sociales qui sera annulée mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes futures reportées) et (ii) toute somme qui sera placée à la réserve légale conformément aux dispositions législatives ou aux Statuts, chaque fois que cela sera inscrit dans les comptes annuels intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptage) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = Montant disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve distribuable disponible

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportables)

LR = toute somme qui sera placée dans la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires: Les comptes intérimaires de la Société comme indiqués à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires: une date non antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de ladite Classe de Parts Sociales.

Montant Total Annulable: un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée sur la base de Comptes Intérimaires. Le Montant Total Annulable pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra correspondre au Montant Disponible de la Classe indiquée au moment de l'annulation de ladite classe sauf si l'Assemblée des Associés en décide autrement comme précisé en matière de modification des Statuts, sachant cependant que le Montant Total Annulable ne pourra jamais être supérieur au Montant Disponible.

Valeur d'Annulation par Part Sociale: un montant calculé en divisant le Montant Annulable Total par le nombre de Parts Sociales prévues dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.2. Le capital social de la Société, dont le montant total est fixé à quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents euro (EUR 83.512.500) euros, est divisé comme suit:

- Soixante-quatorze millions cinq cent douze mille cinq cents (74.512.500) Parts Sociales de Classe A;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe B;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe C;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe D;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe E;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe F;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe G;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe H;
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe I; et
- Un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe J.

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et comprenant les droits et obligations comme précisé dans les présents Statuts.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs Classe(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales de(s) (la) même(s)

Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations des Parts Sociales, de tels rachats et annulations des Parts Sociales seront effectuées dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (commençant par la Classe J).

5.5. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation des Parts Sociales d'une Classe (dans l'ordre prévu à l'article 4.5), ladite Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs au pro rata de leur participation dans les Parts Sociales d'une Classe au Montant Disponible (avec la limite cependant du Montant Annulable Total comme décidé par l'Assemblée) et les détenteurs des Parts Sociales rachetées et annulées devront recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée dont ils sont détenteurs et qui ont été annulées.

5.6. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales d'une Classe, la Valeur Annulable par Part Sociale deviendra due et payable à la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et de un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être affecté de manière égale entre les associés au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent sans tenir compte des classes, puis

(ii) le solde du montant total distribué devra être affecté dans sa totalité aux détenteurs de parts sociales de la dernière classe sociale dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. premièrement les Parts Sociales de la Classe J, et s'il n'y a pas de parts sociales de Classe J, les parts sociales de la Classe I et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales de Classe A).

15.4 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, conformément aux conditions suivantes:

(i) les dividendes intérimaires sont décidés par le Conseil de Gérance;

(ii) les comptes intérimaires démontrent des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) quand les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.5 Le compte de la prime d'émission pourra être distribué aux associés suivant une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions contenues ci-après. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'affecter tout montant du compte de la prime d'émission au compte de la réserve légale.

15.6 Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute monnaie décidée par le gérant ou selon le cas par le Conseil de Gérance et pourra être versé aux endroits et moments décidés par le gérant ou selon le cas par le Conseil de Gérance. Le gérant ou selon le cas, le Conseil de Gérance aura le dernier mot concernant la détermination du taux de change applicable afin de convertir les dividendes dans la monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé pendant 5 ans ne pourra, par la suite, pas être réclamé par le détenteur de la Part Sociale, devra être saisi et devra être reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non demandés qui appartiennent à la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation, après réalisation des actifs et paiement des dettes, est distribué aux associés en conformité avec et afin d'arriver à une base globale du même résultat économique que les règles de distribution destinées à la distribution des dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante que, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. LEERMAKERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33530. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010118724/698.

(100134617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Consult Trading Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.336.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société CONSULT TRADING MANAGEMENT SA qui s'est tenue au siège social de la société le 27 août 2010 que:

Monsieur Luciano SALVADOR, administrateur de société, né le 11 avril 1957 à Ougrée (BE), demeurant à B-4121 Neupré, 8, allée Marie Louise, a été nommé au poste d'administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118273/16.

(100134052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Aramis Te S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.219.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2010118251/11.

(100134278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010118252/13.

(100134038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Assel Nico Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 54, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.813.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118253/10.

(100134240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010118254/11.

(100134282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Edonis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 32.396.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EDONIS HOLDING S.A.", avec siège social à L1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg le 17 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 de 1990. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 9 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 14 septembre 2000. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.396.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carole CAHEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 1 premier paragraphe, 2 et 11 des statuts de la société.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 1 premier paragraphe, 2 et 11 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EDONIS HOLDING S.A.»."

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

" **Art. 11.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2010. LAC/2010/38097. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118511/68.

(100134747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.